

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
SESSION 2022-2023

06 JUIN 2023

PROPOSITION DE DÉCRET¹

MODIFIANT LE DÉCRET DU 31 MARS 2022 RELATIF À L'ADAPTATION DES RYTHMES SCOLAIRES ANNUELS DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE ORDINAIRE, SPÉCIALISÉ, SECONDAIRE ARTISTIQUE À HORAIRE RÉDUIT ET DE PROMOTION SOCIALE ET AUX MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ACCUEIL TEMPS LIBRE

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION

PAR MME FATIMA AHALLOUCH
MM. JEAN-PHILIPPE FLORENT ET NICOLAS JANSSEN

¹ Voir doc. 531 (2022-2023) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de Mme Vandorpe, co-auteure de la proposition de décret	3
2	Discussion générale	7
3	Discussion des articles et votes	12
4	Vote sur l'ensemble de la proposition de décret	12

Mesdames et Messieurs,

Votre commission de l'Éducation a examiné, au cours de ses réunions du 23 mai et du 6 juin 2023, la proposition de décret modifiant le décret du 31 mars 2022 relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale et aux mesures d'accompagnement pour l'accueil temps libre, déposée par Mme Vandorpe Mathilde, Mme Schyns Marie-Martine, Mme Goffinet Anne-Catherine, M. Bastin Christophe et M. Dispa Benoît (doc. 531 (2022-2023) n° 1).²

A - Réunion du 23 mai 2023

1 Exposé introductif de Mme Vandorpe, co-auteure de la proposition de décret

Mme Vandorpe rappelle que son groupe, les Engagés, est pour un rythme scolaire « 7-2 », avec une vraie réflexion pédagogique concernant l'organisation et la planification des séquences de cours et des évaluations. Le décret actuel a été adopté majoritairement contre opposition, notamment parce qu'il ne prévoyait pas les deux années de concertation recommandées par la Fondation Roi Baudouin (FRB) pour l'adaptation au changement et ne répondait pas aux conditions *sine qua non* d'avoir un calendrier unique concerté entre les trois Communautés.

Comme ses collègues, elle est fréquemment interpellée par des citoyens ou par le secteur sur les impacts de ce changement. A ce jour, 150 mouvements de jeunesse

² Ont participé aux travaux de la commission :

Mme Ahallouch, Mme Chabbert, M. Di Mattia, Mme Gahouchi (Présidente), Mme Cortisse, Mme Galant, M. Janssen, M. Florent, M. Soiresse Njall, M. Kerckhofs, Mme Schyns, Mme Vandorpe

Ont assisté aux travaux de la commission :

M. Fontaine, M. Lux, M. Maroy, Mme Nikolic, M. Segers, M. Vossaert : membres du Parlement

Mme Désir, Ministre de l'Éducation

M. Gilson, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Désir

M. Mahieu, attaché de presse de Mme la ministre Désir

Mme Belkalem, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Désir

Mme Duciella, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Désir

Mme Mondo, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Désir

Mme Nisol, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Désir

Mme Bernard, Services de l'Administration

M. Corbier, Services de l'Administration

Mme Ladavid, Services de l'Administration

M. Winkin, Services de l'Administration

M. Knaepen, secrétaire politique du groupe MR

M. Ameloot, collaborateur du groupe PS

Mme Constant, collaboratrice du groupe MR

M. Lachapelle, collaborateur du groupe Les Engagés

M. Debroux, collaborateur du groupe ECOLO

n'ont toujours pas trouvé d'endroit de camp pour juillet. D'autres en ont trouvé, mais paient des prix démesurés. Des stages ne peuvent être organisés pendant les congés de mai, faute de jeunes pour les encadrer. A ce jour, il est de plus en plus difficile d'organiser des cours en immersion et en langues modernes avec les départs de certains enseignants « *native speakers* ». Et surtout, plus de 10 % des familles, de Comines à Welkenraedt et de la Région de Bruxelles-Capitale ne peuvent profiter de moment de vacances ensemble.

Cette parlementaire concède qu'à Thuin, Jurbise ou La Louvière, moins de familles sont impactées par ces choix de vie qui consistent à scolariser ses enfants de l'autre côté de la frontière linguistique pour apprendre l'une des deux autres langues nationales, de découvrir la culture de l'ensemble de notre petit pays. C'est un vrai projet d'avoir des enfants qui jonglent entre les communautés, avec l'école d'un côté et des activités artistiques, culturelles et sportives de l'autre. Elle cite aussi des enseignants qui habitent ou donnent cours des deux côtés de la frontière linguistique, notamment les « *native speakers* ». Aujourd'hui, ils fuient les écoles. Cela met donc à mal l'immersion dans de nombreuses écoles.

Le bien-être de l'enfant à l'école passe sans doute par un meilleur rythme, mais pas au détriment de sa vie de famille. Un enfant n'est pas qu'un élève ; il est aussi un frère ou une sœur, un musicien, un scout, un sportif qui ne demande qu'à évoluer et s'épanouir.

Elle a lu dans la presse les déclarations de certains de ses collègues bruxellois se prononcer en faveur d'un ajustement du calendrier qu'ils avaient pourtant proposé et voté.

Depuis peu, certains partis flamands poussent leur ministre de l'Enseignement à avancer sur ce sujet. Ce sujet ne fait toutefois pas partie de l'accord de gouvernement flamand ; le débat sera donc sans doute mené au début de la législature prochaine.

Les Engagés ont souhaité être porteurs de solutions. Mme Vandorpe dit avoir beaucoup réfléchi et amené une première piste, via les amendements au décret modificatif voté le 15 mars 2023. Ces amendements proposaient une semaine commune à chaque période de détente. L'objectif premier était de permettre aux trois ministres communautaires d'accorder ou à tout le moins de rapprocher les calendriers scolaires. En cette période qui suit les congés flamands et francophones, les retours de ces vacances de « Pâques » disjointes sont plutôt catastrophiques pour les familles concernées. La majorité a refusé ces amendements, arguant que ça déstructurerait trop le rythme « 6/8 -2 ».

Mme Vandorpe est revenue, le 25 avril dernier, avec le présent texte. Alors qu'il était régulièrement inscrit à l'ordre du jour, la majorité a, comme le permet le

règlement de notre assemblée, adopté une motion d'ordre pour modifier sur le champ l'ordre du jour afin de sursoir à l'examen de cette proposition. Au nom de la majorité, sa collègue bruxelloise, Mme Chabbert a justifié cette décision en raison du caractère « prématuré » des aménagements proposés qui risqueraient, selon elle, de « créer du chaos » dans les écoles. Elle indiquait en outre n'avoir pas eu le temps d'examiner un texte pourtant déposé 14 jours avant la commission.

Selon l'oratrice, Mme Vandorpe, c'est plutôt ce texte voté prématurément le 30 mars 2022, quatre mois avant son entrée en application dans les écoles qui a créé le chaos. Elle s'en est fait une petite idée quand elle a parcouru le rapport final de l'Union des parents des écoles d'immersion en néerlandais (UPIN) remis à Mme la ministre, un document conséquent de 450 pages construit sur la base de témoignages d'enseignants issus de toutes les filières et orientations, mais dont la plupart ont choisi de mettre leurs enfants dans l'enseignement flamand. Ce rapport induit un double constat : une grande partie des enseignants qui ont : « un pied de part et d'autre de la frontière linguistique » sont en difficulté à la suite de ces nouveaux rythmes. Un enseignant sur deux déclarerait même avoir démissionné ou l'envisager. Une majorité des témoignages mettent également en avant l'impact négatif de ces nouveaux rythmes sur les élèves en difficulté ou en décrochage...

Lors de la conférence des présidents du 17 mai dernier, son groupe a obtenu de présenter ce texte, sans possibilité de vote. C'est un pas positif que Mme Vandorpe apprécie.

Concrètement, elle ne propose aucune modification pour 2024 – 2025, puisque le calendrier voté fin mars 2022 prévoyait déjà la semaine commune à la Toussaint et Carnaval (en plus des 15 jours de Noël), grâce à « la variable d'ajustement » 6/8 semaines. Seules les vacances de Pâques ne correspondaient pas à la synchronisation.

Elle utilise cette même variante « 6-8 » pour 2025 – 2026, pour décaler d'une semaine les vacances de Carnaval par rapport à la proposition de base faite l'an dernier par la majorité lors du vote du décret, en englobant le Mardi Gras. Cette commissaire a aussi pu lire aussi dans la presse que le gouvernement avait pris, le 20 avril, en première lecture un arrêté reprenant cette même modification. Elle imagine que cet arrêté doit encore être concerté avec les FPO, les syndicats, les ORPA avant de devenir définitif, même si une proposition de décret, si elle est adoptée, a une valeur juridique supérieure à un arrêté.

Elle souligne malgré tout qu'un premier effort est fait du côté de la majorité pour suivre les propositions que son groupe formule depuis des mois.

Mme Vandorpe décèle toutefois encore un point d'achoppement pour l'année 2023 - 2024. Elle propose exceptionnellement et uniquement pour l'an prochain une variance de cinq semaines, entre Noël et Carnaval, et 9 semaines, fin d'année,

comprenant outre la période d'épreuves sommatives et certificatives, de délibération et de recours, outre les deux congés de l'Ascension et de Pentecôte.

Elle a entendu, lors de la dernière commission, l'argument de la majorité de ne pas bouger l'an prochain, car « certains avaient déjà réservé leurs vacances ». Elle ignore si on parlait de la minorité de familles, qui ont la chance de partir durant la période de Carnaval ou s'il s'agissait aussi des réservations de lieux de séjours de classe verte, de voyages rhéto. Mais elle avoue que cet argument passe mal quand on pense au vote du texte de mars 2022 qui fixait un calendrier entrant en vigueur quatre mois après l'adoption, à quatre mois de la rentrée scolaire. Là, ça n'était pas grave manifestement.

A défaut de calendrier commun, et donc de manière transitoire, au regard des très nombreux témoignages, il est clairement préférable d'avoir une semaine commune à chaque période de détente, même si cela amène une variation de 5 à 9, au lieu de 7 à 8 actuellement pour les semaines d'activités pédagogiques. Sa proposition fait le sacrifice - et le mot est choisi - le sacrifice des vacances communes à Pâques. Elle demande à la majorité de faire un geste ; ne dit-on pas que la richesse de la politique belge est le consensus ?

Toujours au regard des nombreux témoignages, elle ne pense pas que s'écarter, à titre exceptionnel, de la réforme lui fait perdre, ni ses objectifs, ni ses effets positifs. Bien au contraire, maintenir des vacances disjointes va perturber le climat familial de plus de 10 % des élèves et produire un effet délétère. On peut aussi espérer qu'avec de nouveaux gouvernements, la Flandre et la Communauté germanophone viseront à rapprocher au plus près, si pas totalement, les calendriers des élèves des trois Communautés. Leur regard se pose sur la capacité de chacun des partis de la majorité à faire avec elle une partie du chemin pour un calendrier commun ou largement rapproché.

Chaque parti a admis qu'il fallait tenter de trouver des pistes en continuant à pousser les autres Communautés à bouger sur une réforme, mais aussi en cherchant des solutions intermédiaires. L'année prochaine est cruciale. Si la majorité ne la modifie pas, les enseignants en immersion seront partis. Certains changeront, même à regret, de projet professionnel pour leurs enfants et leurs familles et Mme Vanderpe ose espérer que ce n'est pas ce que la majorité souhaite.

Encore ce jour, un collectif de signataires, des enseignants, des parents, grands-parents, de Bruxelles, des communes à facilités, de responsables d'académies, de mouvements de jeunesse, d'avocats, de magistrats, d'indépendants, d'éducateurs, de directeurs/directrices d'école, d'échevins enjoignent à accepter de rediscuter de la période transitoire présentée pour conserver au moins une semaine supplémentaire en commun avec les autres Communautés. Et ceci, dans la perspective espérée, à brève échéance et d'une resynchronisation de tous les rythmes scolaires. C'est pour

eux et pour les Engagés, un signal d'espoir donné à tous les secteurs impactés aujourd'hui par la discordance des rythmes et d'un signal particulièrement fort lancé aux deux autres Communautés.

Cette parlementaire tente d'être la plus constructive possible en faisant évoluer ses propositions de base pour rencontrer au mieux les remarques. Elle cite Einstein qui disait que « le génie a horreur du consensus parce que, lorsque le consensus est atteint, la pensée s'arrête ». Mme Vandorpe reconnaît ne pas être un génie, mais elle espère le consensus, attendant que la pensée se poursuive dans les autres Communautés.

2 Discussion générale

M. Di Mattia rappelle que le groupe PS a déjà, à de nombreuses reprises, pu s'exprimer quant à une éventuelle adaptation des rythmes scolaires proposée par Les Engagés. Voici toutefois les raisons pour lesquelles il ne soutiendra pas un texte qui vise à détricoter une réforme pensée pour le bien-être des enfants.

Pour motiver ces modifications, les Engagés avancent deux raisons principales : la pénurie et la désynchronisation. Concernant la pénurie, sans bien entendu la nier, l'enjeu de la pénurie d'enseignant préexiste au changement de rythmes scolaires. Plusieurs ont été prises et d'autres sont prévues. Ils en ont déjà discuté longuement récemment.

Sur la désynchronisation, son groupe est conscient qu'elle touche le quotidien de certaines familles. Il n'a jamais nié, ni sous-évalué le problème. La ministre a rencontré ses homologues, à plusieurs reprises, le dossier a été présenté aux partenaires sociaux et aux acteurs de l'enseignement flamand, les administrations flamandes et germanophones se sont vues présentées le travail réalisé. La mise en œuvre de la réforme elle-même a même été suspendue dans l'attente de connaître la disposition de la Communauté flamande à avancer de concert. C'est tout à fait clair: attendre les deux communautés aurait reporté la réforme aux calendes grecques.

Au sujet des modifications du calendrier scolaire pour l'année 2023-2024, au-delà des difficultés que cela représenterait pour les écoles, ayant déjà réservé des classes de neige par exemple, il convient de souligner qu'une modification du calendrier ne signifie pas uniquement déplacer les jours scolaires au sein du calendrier civil, mais d'une adaptation complète du système scolaire avec toutes les implications que cela suppose en termes de statuts, traitements des personnels, gestion des absences et des congés, *etc.* La proposition des Engagés est donc, au plan opérationnel, peu réaliste.

Plus fondamentalement, elle constitue une entrave au principe de l'alternance « 7/2 » au cœur de la réorganisation adoptée. Cette réforme vise à améliorer les

conditions d'apprentissage des 900.000 élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles sont au cœur de ce projet. Les bienfaits de cette réforme sur les comportements des élèves ont d'ailleurs été mis en exergue récemment par Bruno Humbeeck. Il est prématuré de tirer des conclusions.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe PS ne soutiendra pas le présent texte.

M. Kerckhofs revient sur quelques éléments plus globaux. Personne ne nie qu'une révision des rythmes va dans le bon sens. Deux semaines de congés à la Toussaint et à Carnaval sont sans doute plus profitables, tout comme modifier la durée des congés d'été. Mais il convient de ne pas exagérer les bienfaits de cette réforme et considérer qu'on aura réduit un problème bien plus grave qu'est celui des inégalités scolaires. Elles nécessitent des mesures fortes. Cette réforme-ci n'est donc pas la panacée.

Cette non-synchronisation pose des difficultés à de nombreuses familles qui élèvent des enfants dans deux communautés, comme l'a indiqué le rapport de l'UPIN encore récemment. Certes, la pénurie ne date pas d'hier, mais elle n'a rien à voir avec cette réforme. Par contre, beaucoup d'enseignants flamands ont déjà indiqué vouloir quitter la filière d'immersion. Il ne faut pas oublier non plus la difficulté de trouver des endroits de camp.

Ce député dit avoir pris la peine de relire des échanges au Parlement flamand dont certains remontent au mois de mai 2021. Un député de l'OpenVLD annonçait que selon lui, la réforme francophone présentait des avantages pédagogiques et se déclarait favorable. Au ministre de l'Éducation, il demandait ce qu'il en était du côté néerlandophone, s'inquiétant déjà de la désynchronisation et de l'impact sur les familles. Un autre député, NVA, soutenait, lui, que la réforme n'était pas mure alors que l'on sortait à peine de la crise Covid. Il plaidait pour prendre contact avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le ministre n'excluait pas que cela soit à l'ordre du jour. Le débat n'était donc pas fermé. En mars, un député Groen a posé la question, au même ministre, de l'évaluation de la situation. Une députée Vooruit a aussi posé cette question. Le ministre a reconnu les problèmes dans les familles, mais il a pointé la seule responsabilité des francophones. La députée a demandé que l'on trouve des solutions et appelé les familles politiques à se mettre autour de la table.

Ce commissaire n'est donc pas du tout certain que tous les efforts ont été entrepris. L'ouverture en Flandre existe toujours. Mais la situation actuelle fait le jeu du séparatisme. Les élections arrivent dans quelques mois. Certains partis cultivent des objectifs de confédéralisme. Le bilinguisme est donc très important. M. Kerckhofs demande une vraie concertation. Durant trente ans, il soutient qu'il n'y a pas eu de débat. L'harmonisation risque d'être reportée aux calendes grecques car il est difficile de se « mettre à la remorque » d'une autre communauté.

Pour revenir sur le texte des Engagés, il faut qu'un maximum de moments soient commun entre les communautés. Il y aura une semaine commune en 2024-2025 à la Toussaint et au Carnaval. Une décision vient d'être prise dans le bon sens concernant les vacances de Carnaval pour 2025-2026. 2023-2024 reste problématique avec la Toussaint. Et quand la majorité invoque le fait que les familles ont déjà réservé les vacances de carnaval, il se dit perplexe et curieux de connaître le nombre de ces familles. Il attire aussi l'attention sur le fait que l'année 2026-2027 ne comporte aucune semaine commune, sauf celles de Noël-Nouvel an, et s'en inquiète.

M. Florent répète que la réforme des rythmes annuels est une avancée majeure. Elle n'est pas appelée à être remise en question. Elle n'a pas été votée à la va-vite et découle d'une étude de la Fondation Roi Baudouin et d'une initiative lancée en 1991. Cette réforme figurait dans l'accord de gouvernement. Elle satisfait la majorité des acteurs scolaires, des familles et des élèves. L'objectif est assurément le bien-être des enfants. Il assume qu'elle a été mise en œuvre sans attendre les autres Communautés qui ne l'avaient pas du tout inscrite à leur agenda.

Au contraire de M. Kerckhofs, il estime que la réforme réduit les inégalités. Les effets délétères d'une longue pause estivale à l'encontre d'enfants dont les parents n'ont pas les moyens de proposer des activités sont réels. Cette perte d'apprentissage participe aux inégalités.

Le PTB cite des députés flamands. Le PVDA serait-il absent de cette question, alors que Groen et l'OpenVld sont très actifs ? Il propose une commission conjointe de la commission de l'Éducation avec celles des deux autres communautés. Il les invite à vraiment comprendre les fondements de cette réforme et appelle à un dialogue inter-communautaire.

Pour l'année scolaire prochaine, M. Florent s'intéresse surtout aux écoles déjà organisées en fonction des congés déjà programmés d'ici la fin 2024 ; il est trop tard. Modifier le calendrier 2023-2024 va les perturber. Pour 2025-2026, une adaptation légère est envisageable avec « 2-8 » et « 3-8 ». Il est sensible aux retours de terrain, mais ça ne changera pas le problème de la pénurie dans l'immersion. Les autres impacts, dans l'ATL ou l'enseignement supérieur ne remettent pas en cause les bienfaits de la réforme. La société doit s'adapter, mais il convient d'organiser un véritable accompagnement. Il ne minimise pas les responsabilités.

M. Vossaert indique qu'il existe des mécanismes à adapter vu les retours de terrain. Le milieu du sport qu'il connaît bien est fortement impacté en termes de fréquentation des jeunes dans les stages. La réforme aurait dû être reportée d'une année. Il est temps d'agir plutôt que de simplement regarder les impacts sur le terrain. Ce commissaire espère donc que les adaptations s'organisent. Il estime que les Engagés viennent avec des propositions constructives. La commission conjointe est une bonne idée, mais l'urgence est là.

Mme Nikolic explique que la société, l'opinion publique, les familles, les acteurs scolaires ne sont pas un bloc monolithique. Leur responsabilité en tant que politique est de prendre des mesures en faveur de l'intérêt général. Il s'agit ainsi d'adapter l'enseignement aux évolutions de la société, dans la mesure du possible. Son groupe savait que les impacts pour Bruxelles seraient réels, tout comme dans le Brabant wallon. Cette réforme ne concerne donc pas que les trois communes hennuyères que Mme Vandorpe a citées. Cette dernière a parlé d'un vote majorité contre opposition. Le MR a toutefois exprimé une abstention qu'il a justifiée. Et on a peut-être moins aperçu les divergences chez les Engagés au moment du vote.

Cette réforme est basculante et le vote du MR l'a soutenue clairement alors qu'on en parlait depuis si longtemps. Elle rappelle que ce pays est fédéral et qu'il est normal que la FWB avance de son côté. La question du rythme scolaire quotidien fait aussi régulièrement débat. La réforme est bénéfique pour les besoins pédagogiques des élèves.

La commissaire reconnaît des points d'attention. Le décret prévoit une évaluation. Mme la ministre a prévu de l'anticiper. Son groupe souhaite qu'elle objective la situation et notamment le nombre de familles impactées. Pour l'ATL, la majorité a pris ses responsabilités, mais il faut accompagner les familles impactées. Les ministres Désir, Linard et Glatigny y sont attentives.

Elle pointe surtout la question de l'immersion. Des auditions sont justement prévues à l'égard des écoles et on pourrait réfléchir à une matinée spécifique. On ne peut pas juste constater le problème et ne rien entreprendre. Son groupe regarde aussi la Flandre. La famille libérale est alignée. Il faut pouvoir entendre les familles flamandes dont beaucoup envient le nouveau calendrier francophone. Le Nord du pays doit pouvoir entendre aussi son opinion publique.

Mme Chabbert invoque un fait personnel puisqu'elle a été citée plus tôt dans le débat. Elle répond que cette réforme est discutée depuis plus de trente ans et que la ministre a eu le courage de l'organiser, même si elle est basculante et complexe. Elle se dit fière de l'avoir votée.

Mme Vandorpe, par rapport aux déclarations de M. Di Mattia, soutient que le débat doit continuer. Elle plaide donc pour des solutions à mettre en œuvre dès l'année scolaire prochaine, pour éviter la fuite des enseignants et la fuite de l'immersion. Sur la pénurie, si elle est antérieure, les ajustements n'en sont pas moins pertinents. Sur l'argument des statuts, elle trouve que c'est un peu fort alors que la majorité a proposé des modifications de ce statut un an après le vote du décret de base du 31 mars 2022 et même si les dispositions sont rétroactives au 28 août. Par rapport à Ecolo, l'oratrice explique qu'elle ne remet pas en cause la réforme, mais elle demande une réflexion pédagogique avec la séquence des cours et de l'évaluation des apprentissages. Aujourd'hui, par manque de temps, les écoles se sont adaptées

vaille que vaille aux nouveaux rythmes, mais sans prendre le temps de mener une réflexion pédagogique. On n'a mis en œuvre que le calendrier, mais sans travail de fond.

Sur la négociation préalable au texte, la ministre a répondu que le point avait été inscrit en « divers » au Codeco, mais elle n'a pas pris davantage son bâton de pèlerin pour négocier. Elle juge donc la proposition d'Ecolo constructive et qui suppléerait les manquements de la ministre.

Par ailleurs, est-il vraiment trop tard pour la prochaine année scolaire ? Mme Vandorpe rappelle qu'elle avait déjà déposé des amendements dès mars 2022, puis encore le 15 mars dernier. Ils ont été rejetés à chaque fois, sans discussion possible. L'année prochaine est charnière. L'arrêté ministériel en discussion pour l'année scolaire 2024-2025 est positif et elle a entendu le soutien d'Ecolo pour 2025-2026. 2026-2027 avait été cité dans les amendements et est la plus compliquée. Elle espère que les autres Communautés suivront d'ici là.

Au MR, elle répond qu'il n'y a pas eu de cafouillage, mais bien une abstention des deux ministres du précédent gouvernement. Elle reconnaît que le débat existe aussi au sein des partis. Par rapport aux chiffres qui ne sont pas clairs. Mme Véronique Dethier pour la FAPEO à Bruxelles a précisé dans la presse, qu'à Bruxelles, un quart des écoliers de l'enseignement maternel sont dans l'enseignement flamand et qu'un tiers des élèves du primaire, de même.

Elle souhaite un vote sur ce texte, car il n'est pas trop tard pour bien faire, tout comme une commission conjointe avec les autres Communautés.

Mme Nikolic répond qu'à un moment donné, il faut un porte-parole et que c'est pour cela qu'elle a souhaité s'exprimer, en tant que cheffe de groupe.

M. Kerckhofs, à M. Florent, répond qu'il ne peut accepter l'argument consistant à affirmer que la majorité n'a fait que suivre l'argument de la Fondation Roi Baudouin. Celle-ci demandait en réalité une concertation avec les autres Communautés et qu'il fallait se donner le temps. Aucune de ces deux conditions n'a été remplie. Il regrette une certaine précipitation. Le PVDA et le PTB sont un seul et même parti. Le seul parti flamand qui s'est finalement réjoui de la réforme, c'est le Vlaams Belang. Il souscrit la proposition de la commission conjointe, mais il craint que l'asymétrie actuelle ne rende les choses plus difficiles.

Mme Vandorpe rappelle qu'elle apporte des solutions sur la table pour dégager des solutions communes, dès l'année scolaire prochaine.

M. Di Mattia indique que tout le monde ici est pour une évaluation, mais le moment venu lorsque le recul sera suffisant pour la permettre sans que ce soit une tentative cachée de remise en question du principe « 7/2 » à la base d'une réforme

dont toutes les formations politiques reconnaissent la plus-value. Il ne s'agit pas non plus d'infantiliser les familles dont la capacité d'adaptation ne doit pas être sous-estimée, d'autant que des mesures spécifiques sont prévues pour les y aider.

M. Vossaert se réjouit de n'entendre qu'une seule voix du côté du groupe MR. Il souhaite toujours des réponses directes sur les conséquences directes qu'entraîne le nouveau calendrier. Il propose d'entendre les ministres compétentes à ce sujet et de dégager des solutions.

Mme la présidente réplique qu'il est compliqué d'entendre les ministres en commission conjointe et que M. Vossaert conserve la liberté d'interpeller les ministres en commission.

Mme Nikolic redresse un fait allégué : le MR ne souhaite pas de majorité alternative sur cette question du calendrier scolaire, laquelle dénaturerait la réforme. Ceci dit, l'ATL, l'immersion et l'évaluation entre autres seront bien abordés.

M. Florent trouve que si le Vlaams Belang a validé le projet, cela ne signifie en rien qu'il était mauvais. La majorité a suivi, non pas la FRB, mais bien l'avis scientifique de psychopédagogues et de recherches en neurosciences. Il y a bien eu des négociations, des concertations avec les homologues de la partie Nord du pays, mais on ne pouvait la forcer à emboîter le pas. Il affirme que la majorité continuera à faire preuve de courage pour avancer sur d'autres réformes. La réforme des rythmes journaliers ne sera pas abordée sous cette législature, mais elle figure bien à leur horizon politique.

Mme la présidente clôture la discussion générale.

B - Réunion du 6 juin 2023

3 Discussion des articles et votes

Mme Vandorpe remercie l'ouverture qui a été faite en ce qui concerne les contacts avec la Communauté flamande. Elle remercie aussi Mme la ministre pour les efforts apportés en termes d'harmonisation, même si le calendrier pour l'année scolaire 2024-2025 ne pose pas de souci. Elle regrette par contre qu'aucune solution ne soit dégagée pour l'année prochaine.

Les articles premier à 3 sont rejetés par 8 voix contre 3.

4 Vote sur l'ensemble de la proposition de décret

L'ensemble de la proposition de décret est rejetée par 8 voix contre 3.

Confiance a été faite à la Présidente et aux Rapporteurs pour la rédaction du rapport.

Les rapporteurs,

Mme Fatima Ahallouch

M. Jean-Philippe Florent

M. Nicolas Janssen

La Présidente,

Mme Latifa Gahouchi